

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20220411-D2022-19-DE
Date de télétransmission : 14/04/2022
Date de réception préfecture : 14/04/2022

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2022-19 en date 11/04/2022 portant sur la vente de lots du Lotissement des Genêt à l'Office Public de l'Habitat :

Le Conseil Municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 11 avril 2022, à 18h30, suivant convocation en date du 05 avril 2022, sous la présidence du Maire, M. FAUCHER Alain.

Présents : MM. FAUCHER Alain, ALLAMARGOT Béatrice, ARMAND Thierry, AUBERGER Marie-Sophie, BLIN Matthieu, DESROCHE Roger, DUBREUIL Marc, JACQUET Michel, JAUNEAU Bernard, LATOUR Christelle,

Absents excusés : BESSE Magali procuration à FAUCHER Alain, DUFOUR Dominique procuration à AUBERGER Marie-Sophie, GILLES Dominique procuration à FAUCHER Alain, THEYS Antony procuration à BLIN Matthieu, CASTANET Christine.

M BLIN Matthieu a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	4	10	14	14	0

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un programme de construction par l'Odhac87 – Office Public de l'Habitat, de 5 pavillons locatifs sociaux dans le futur « lotissement des Genêts ».

Il importe que les parcelles loties d'une superficie d'environ 400m² chacune et destinées à ce projet dans le futur lotissement soient mises dans les délais les plus rapides à la disposition de l'organisme constructeur.

Le Maire indique également que la commune aura à satisfaire à l'obligation de garantir à hauteur de 50% les emprunts contractés par l'Odhac87 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession à l'ODHAC 87 de 5 parcelles loties d'environ 400m² chacune (à déterminer selon le futur document d'arpentage) au prix de 24 € HT le m²,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte de cession ainsi que tous les documents s'y rapportant. Les frais découlant des formalités seront supportés par l'organisme constructeur.

A La Geneytouse, le 13 avril 2022

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 14 avril 2022